

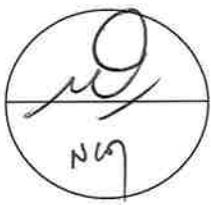
SÉANCE
ORDINAIRE
16 AOÛT 2021

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2021, du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2021 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2021**
4. **Suivi des séances précédentes**
5. **Trésorerie**
 - 5.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques
 - 5.2 État des comptes
 - 5.3 Rapport financier sommaire au 31 juillet 2021
6. **Correspondance**
7. **Période de questions**
8. **Administration, finances et communication**
 - 8.1 Octroi du mandat de vérification pour l'exercice financier 2021 à Raymond Chabot Grant Thornton
 - 8.2 Mandat à Deveau Avocats Outaouais pour l'accompagnement d'un dossier contribuable
 - 8.3 Embauche d'une manœuvre des travaux publics pour la saison estivale et automnale 2021
 - 8.4 Fin d'emploi de l'employé numéro 32-0048
 - 8.5 Rémunération du personnel électoral pour l'élection générale du 7 novembre 2021
 - 8.6 Élections fédérales 2021
9. **Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport du DSI – Juillet 2021
 - 9.2 Mandat d'accompagnement pour la préparation de plans et devis électriques et surveillance des travaux ainsi que pour la préparation des documents d'appel d'offres sur invitation pour la réfection de la station de pompage des eaux usées – Phase 1 - Armoire électrique et panneaux de contrôle
 - 9.3 Embauche d'un pompier volontaire à temps partiel pour le service de protection contre l'incendie de Montebello
 - 9.4 Reconditionnement de la pompe # 2 de type N à la station de pompage des eaux usées
10. **Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
11. **Développement économique**

Aucun item
12. **Loisirs, santé et bien-être**
 - 12.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice au développement
 - 12.2 Rapport bibliothèque – Avril à juin 2021
 - 12.3 Aide financière pour la rénovation de la toiture de l'hôtel de ville dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)



SÉANCE
ORDINAIRE
16 AOÛT 2021

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

- 12.4 Approbation du plan d'action municipal Municipalité Amis des Aînés (MADA) et Politique familiale municipale (PFM)
 - 12.5 Avance de fonds de 30 000 \$ pour le marché de Noël
 - 12.6 Demande d'utilisation de l'église pour le marché de Noël
 - 12.7 Abrogation de la résolution numéro 2020-12-267 concernant l'aménagement de tables de pique-nique au Parc Chamberland
 - 12.8 Stationnement offert à titre de Village-relais
- 13. Transport et voirie**
- 13.1 Installation de panneaux « *stationnement interdit* » sur la rue Laval
 - 13.2 Circulation des véhicules lourds sur la route 148
 - 13.3 Location d'une pelle mécanique pour le nettoyage et le reprofilage des fossés dans le secteur de la montagne
- 14. Culture et patrimoine**
- 14.1 Remboursement des dépenses administratives pour l'entretien et la maintenance de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours à la fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours pour les mois d'avril à juillet 2021
 - 14.2 Mandat à Écobâtiment pour des accompagnements de services-conseils pour contribuer aux étapes d'avant-projet menant à la requalification de l'église
- 15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri**
Aucun item
- 16. Nouveaux items**
- 16.1 Demande d'utilisation du Parc Chamberland – Festival Musika Montebello 2021
 - 16.2 Résolution d'appui – Patrouille nautique
 - 16.3 Demande d'utilisation de la patinoire par le comité des JMV afin d'amasser des fonds au profit d'Opération Enfant Soleil
 - 16.4 Demande d'utilisation de la patinoire par Martin Deschênes afin d'amasser des fonds au profit de la Fondation Charles-Bruneau
- 17. Période de questions**
- 18. Certificat de crédit**
- 19. Levée de la séance**



SÉANCE
ORDINAIRE
16 AOÛT 2021

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **16 août 2021 à 19 h 30** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers:

Pierre Bertrand Ginette Juteau
John Huneault Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Martin Deschênes.

Monsieur Nicolas Le Mat, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Monsieur le conseiller Dean Johnstone a motivé son absence.

Environ 6 personnes assistent à la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Martin Deschênes, souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-195

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-196

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2021, du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2021 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2021, du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2021 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2021.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4. Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-197

Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de juillet 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE les prélèvements automatiques numéros 478 et 498 à 540 au montant de 61 290,95 \$, les dépôts directs numéros 199 à 213 au montant de 55 821,82 \$ et les chèques numéros 6448 à 6510 au montant de 91 963,12 \$ du mois de juillet 2021 totalisant un montant de 209 075,89 \$ soient approuvés.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

5.3

Rapport financier sommaire au 31 juillet 2021

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 31 juillet 2021.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de juillet 2021 est déposée aux élu(e)s.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

7. Période de questions à 19 h 35

Environ 6 personnes assistent à la séance.

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-198

Octroi du mandat de vérification pour l'exercice financier 2021 à Raymond Chabot Grant Thornton

CONSIDÉRANT l'offre de Raymond Chabot Grant Thornton en date du 5 août 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil retienne les services de Raymond Chabot Grant Thornton pour le mandat de vérification comptable 2021 pour un montant de 15 750,00 \$, plus les taxes applicables.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-199

Mandat à Deveau Avocats Outaouais pour l'accompagnement d'un dossier contribuable

CONSIDÉRANT une problématique concernant un dossier contribuable et la nécessité de régulariser la situation.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil accepte l'offre de Deveau Avocats Outaouais pour l'accompagnement dans le dossier du lot numéro 5362112.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à effectuer les déboursés nécessaires et à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Amendée le
19 juillet 2022
par la résolution
2022-07-193



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-200

Embauche d'une manœuvre des travaux publics pour la saison estivale et automnale 2021

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de Montebello d'avoir un(e) employé(e) supplémentaire durant la saison estivale et automnale pour soutenir l'équipe des travaux publics dans diverses tâches.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil embauche madame Mélissa Raby au poste de manœuvre des travaux publics pour la saison estivale et automnale 2021 selon l'horaire établi.

QUE ses conditions de travail soient celles prescrites dans la lettre du 23 juillet 2021.

QUE la présente résolution soit rétroactive à compter du 23 juillet 2021.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-201

Fin d'emploi de l'employé numéro 32-0048

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-05-112 concernant l'embauche d'un journalier saisonnier pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT que la période de probation s'est avérée être non concluante pour l'employé numéro 32-0048.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil prend acte de la fin d'emploi de l'employé numéro 32-0048 à titre de journalier saisonnier.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-202

Rémunération du personnel électoral pour l'élection générale du 7 novembre 2021

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel électoral est fixée par le règlement provincial sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que les tarifs fixés par ce règlement rendent difficile le recrutement de personnel électoral d'autant plus que cette rémunération est imposable;

CONSIDÉRANT que le conseil peut par résolution fixer des tarifs plus élevés que ceux prévus au règlement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil autorise les tarifs suivants en ce qui concerne la rémunération du personnel électoral pour l'élection générale du 7 novembre 2021:

Président d'élection:

- Pour la tenue du scrutin: 600 \$
- Pour le vote par anticipation: 600 \$
- Pour la confection de la liste électorale: 600 \$

Secrétaire d'élection:

- $\frac{3}{4}$ de la rémunération du président d'élection

Formation pour les membres du personnel:

- 22 \$/heure

Scrutateur pour le vote le jour du scrutin:

- 280 \$

Secrétaire du bureau de vote pour le vote le jour du scrutin:

- 280 \$

Scrutateur pour le jour du vote par anticipation:

- 220 \$

Secrétaire du bureau de vote pour le jour du vote par anticipation:

- 220 \$

PRIMO pour le jour du vote par anticipation:

- 220 \$

PRIMO pour le jour du scrutin:

- 280 \$

Membre d'une commission de révision:

- 180 \$

Agent reviseur:

- 20 \$/heure

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-203

Élections fédérales 2021

CONSIDÉRANT la date des élections fédérales qui est maintenant confirmée;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que l'église doit être disponible à différentes dates pour la tenue desdites élections;

CONSIDÉRANT que le 20 septembre 2021 a lieu la séance ordinaire du conseil municipal en même temps que les élections fédérales;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible de tenir ladite séance en présentiel puisqu'aucune autre salle n'est disponible sur le territoire de Montebello.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil accepte que les élections fédérales soient tenues à l'église les 10, 11, 12 et 13 septembre 2021 pour les votes par anticipation et le 20 septembre 2021 pour le vote le jour du scrutin.

QUE ce conseil accepte, qu'exceptionnellement, la séance ordinaire du conseil municipal du 20 septembre 2021 se tienne à huis clos, par visioconférence, pour que les élections fédérales puissent avoir lieu à l'église.

ATTENDU qu'un avis public soit publié à cet effet.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport du DSI – Juillet 2021

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son compte rendu pour le mois de juillet 2021.

9.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-204

Mandat d'accompagnement pour la préparation de plans et devis électriques et surveillance des travaux ainsi que pour la préparation des documents d'appel d'offres sur invitation pour la réfection de la station de pompage des eaux usées – Phase 1 - Armoire électrique et panneaux de contrôle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello souhaite procéder à la réfection complète de la station de pompage des eaux usées en raison de la vétusté des installations électriques, mécaniques et automates;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer et d'installer une seconde pompe d'assainissement de type volute;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer les vannes de sectionnement;

CONSIDÉRANT que des travaux urgents doivent être effectués dès 2021;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, il est nécessaire pour la Municipalité d'être accompagnée pour la préparation de plans et devis électriques et surveillance des travaux ainsi que pour la préparation des documents d'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT les deux offres reçues de Asisto inc. en date du 1^{er} juillet 2021 et de Brébeuf mécanique de procédé inc. en date du 5 juillet 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil accepte l'offre de service de la firme Asisto inc. au montant de 13 850,00 \$, taxes en sus, afin d'être accompagnée pour la préparation de plans et devis électriques et surveillance des travaux ainsi que pour la préparation des documents d'appel d'offres sur invitation.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-205

Embauche d'un pompier volontaire à temps partiel pour le service de protection contre l'incendie de Montebello

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil embauche Monsieur Alain St-Germain à titre de pompier volontaire à temps partiel pour le service de protection contre l'incendie de Montebello au taux horaire de 20,03 \$.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-206

Reconditionnement de la pompe # 2 de type N à la station de pompage des eaux usées

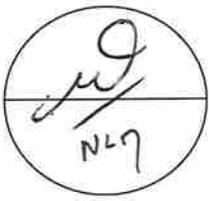
CONSIDÉRANT le besoin de reconditionner la pompe # 2 de type N à la station de pompage des eaux usées à la suite d'un bris.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 3558357930 à Société en commandite Xylem Canada pour un montant de 21 662,65 \$, taxes incluses, pour le reconditionnement de la pompe # 2 de type N.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Madame Priscilla Melançon, inspectrice en bâtiment et en environnement, dépose un compte rendu de ses réalisations de juillet 2021.

11. Développement économique

Aucun item

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

Rapport mensuel de la coordonnatrice au développement

Madame Isabelle Thom, coordonnatrice au développement, dépose un compte rendu de ses réalisations du mois de juillet 2021.

12.2

Rapport bibliothèque – Avril à juin 2021

Le rapport de la bibliothèque des mois d'avril à juin 2021 préparé par la responsable est déposé au conseil.

12.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-207

Aide financière pour la rénovation de la toiture de l'hôtel de ville dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello désire rénover la toiture de l'hôtel de ville puisque celle-ci est en mauvais état;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) permettrait à la Municipalité de réaliser ce projet.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer les déboursés nécessaires et à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous les documents pour donner suite à la présente résolution.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-208

Approbation du plan d'action municipal Municipalité Amis des Aînés (MADA) et Politique familiale municipale (PFM)

CONSIDÉRANT le plan d'action municipal MADA et PFM déposé par la coordonnatrice au développement;

CONSIDÉRANT que le livret final de ce plan d'action devra être envoyé par la poste aux citoyennes et citoyens de Montebello en octobre prochain.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil confirme avoir lu le plan d'action municipal MADA et PFM et l'approuve comme s'il était ici au long reproduit.

QUE ce conseil autorise l'envoi du livret final du plan d'action par la poste aux citoyennes et citoyens de Montebello.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-209

Avance de fonds de 30 000 \$ pour le marché de Noël

CONSIDÉRANT la tenue du marché de Noël qui aura lieu pour une toute première fois en décembre 2021 ainsi que les années suivantes;

CONSIDÉRANT que plusieurs dépenses ont été engagées pour la construction de kiosques;

CONSIDÉRANT que des déboursés doivent avoir lieu incessamment;

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs de Montebello inc. a besoin d'une avance de fonds de 30 000 \$ afin de pouvoir satisfaire ses engagements.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil autorise une avance de fonds au montant de 30 000 \$ pour le compte du Comité des loisirs de Montebello inc. pour la tenue du marché de Noël.

QU'une entente soit signée avec les représentant(e)s du Comité des loisirs de Montebello inc.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ATTENDU que la somme avancée sera remboursée avant le 31 décembre 2021.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-210

Demande d'utilisation de l'église pour le marché de Noël

CONSIDÉRANT la demande du comité marché de Noël afin d'utiliser l'église du 15 novembre au 15 décembre 2021 pour la préparation du marché de Noël;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire appuyer la tenue de cet événement qui en est à sa première édition.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil autorise le comité marché de Noël à utiliser l'église du 15 novembre au 15 décembre 2021 pour les préparatifs.

ATTENDU que les autorisations d'utilisation de l'église dépendent des recommandations des gouvernements en lien avec le COVID-19.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-211

Abrogation de la résolution numéro 2020-12-267 concernant l'aménagement de tables de pique-nique au Parc Chamberland

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-12-267 autorisant une dépense de 20 000 \$, taxes en sus, pour l'aménagement de tables de pique-nique au Parc Chamberland;

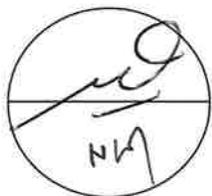
CONSIDÉRANT que cette résolution doit être abrogée puisque des tables de pique-nique ont été achetées à moindre coût et que des pavillons sont en construction.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE la résolution numéro 2020-12-267 concernant l'aménagement de tables de pique-nique au Parc Chamberland soit abrogée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

12.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-212

Stationnement offert à titre de Village-relais

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-06-134 concernant les arrêts sécuritaires prévues par la Municipalité, et ce, à titre de Village-relais;

CONSIDÉRANT que cette résolution prévoyait un stationnement offert à la Gare ainsi qu'à la Marina-camping;

CONSIDÉRANT que la Marina-camping est maintenant en gestion et que l'achalandage est à la hausse;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile d'appliquer cette résolution à la suite des changements survenus;

CONSIDÉRANT que la Municipalité bénéficie du stationnement de l'église depuis son acquisition en juillet dernier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE la résolution numéro 2020-06-134 soit abrogée.

QUE le stationnement de l'église sis au 543, rue Notre-Dame, Montebello soit désigné comme étant un stationnement offert à titre de Village-relais et qu'il soit possible de s'y stationner pour une période de 24 heures maximum pour les automobilistes et de 12 heures pour les véhicules récréatifs.

ATTENDU qu'une affiche soit installée afin d'aviser les utilisateurs du stationnement des règles précédentes.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. Transport et voirie

13.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-213

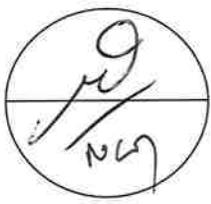
Installation de panneaux « stationnement interdit » sur la rue Laval

CONSIDÉRANT la demande en date du 26 juillet 2021 d'une citoyenne afin de souligner le problème de stationnement dans la rue Laval;

CONSIDÉRANT que ce problème est effectivement présent et qu'il serait nécessaire d'interdire le stationnement dans cette rue afin d'assurer la sécurité des piétons, d'éviter des accrochages de véhicules et de permettre aux camions de pompiers de pouvoir y circuler en cas d'urgence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise l'installation de panneaux « stationnement interdit » sur les deux (2) côtés de la rue Laval jusqu'au panneau arrêt de la rue Owens.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-214

Circulation des véhicules lourds sur la route 148

CONSIDÉRANT l'interdiction pour les véhicules lourds de circuler dans la Municipalité de Montebello;

CONSIDÉRANT que, malgré cette interdiction, plusieurs véhicules lourds continuent d'utiliser la route 148;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire qu'il y ait une surveillance accrue de la part de la Sûreté du Québec ainsi que de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil demande à la Sûreté du Québec d'accentuer sa présence policière sur la route 148 afin de s'assurer que les véhicules lourds ne circulent plus dans le village.

QUE ce conseil demande à la SAAQ d'accentuer la présence des contrôleurs routiers sur son territoire.

QUE ce conseil demande également au ministère des Transports du Québec d'installer des panneaux de signalisation appropriés pour éviter la circulation de véhicules lourds.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-215

Location d'une pelle mécanique pour le nettoyage et le reprofilage des fossés dans le secteur de la montagne

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer le nettoyage et le reprofilage des fossés dans le secteur de la montagne;

CONSIDÉRANT qu'il est important de réaliser ces travaux avant la saison hivernale pour la sécurité des employés municipaux et des résident(e)s.

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, il est nécessaire de louer une pelle mécanique adaptée aux travaux prévus;

CONSIDÉRANT que la location de ce matériel s'effectuera à l'heure travaillée.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil autorise la location d'une pelle mécanique pour la réalisation de ces travaux de nettoyage et de reprofilage des fossés dans le secteur de la montagne.

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer les déboursés nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Culture et patrimoine

14.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-216

Remboursement des dépenses administratives pour l'entretien et la maintenance de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours à la fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours pour les mois d'avril à juillet 2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité devait faire l'acquisition de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours au plus tard le 31 mars 2021, mais que cela a été reportée en raison des travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT que depuis, la fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours à acquitter les diverses factures pour l'entretien et la maintenance de l'église;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a finalement fait l'acquisition de l'église le 19 juillet 2021.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil autorise le paiement de 4 332,58 \$ à la fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours pour le remboursement des dépenses administratives pour l'entretien et la maintenance de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours pour les mois d'avril à juillet 2021.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-217

Mandat à Écobâtiment pour des accompagnements de services-conseils pour contribuer aux étapes d'avant-projet menant à la requalification de l'église

CONSIDÉRANT qu'il est utile pour la Municipalité d'obtenir des conseils quant à l'utilisation future qui sera faite de l'église afin de bien répondre à la demande des citoyennes et citoyens.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que le comité transformation de l'église de Notre-Dame-de-Bonsecours a déposé une demande à Écobâtiment dans le cadre du projet : *Valoriser les bâtiments existants, phase II : Patrimoine religieux pour le climat* afin d'obtenir des accompagnements de services-conseils pour contribuer aux étapes d'avant-projet menant à la requalification de l'église;

CONSIDÉRANT que cette demande a été retenue et qu'elle inclut une aide financière correspondant à 66 % des frais d'honoraires.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil accepte les accompagnements de 175 heures de services-conseils assortis d'une aide financière de l'organisme Écobâtiment pour contribuer aux étapes d'avant-projet menant à la requalification de l'église.

QUE les services offerts soient, entre autres, consultations publiques, études de potentiel, études de faisabilité technique et économique, élaboration d'un programme fonctionnel et technique, études et conseils en efficacité énergétiques, accompagnements dans les recherches de subventions existantes et accompagnement pour l'acceptabilité du projet.

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet, soit 7 291,66 \$ (non-taxable), ainsi que les frais de déplacement.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à effectuer les déboursés nécessaires et à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri

Aucun item

16. Nouveaux items

16.1

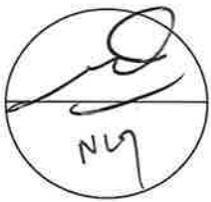
RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-218

Demande d'utilisation du Parc Chamberland – Festival Musika Montebello 2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-04-086 concernant l'autorisation au Festival Musika Montebello afin d'utiliser la patinoire municipale du 1^{er} au 15 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit également autoriser l'utilisation du Parc Chamberland.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil autorise le Festival Musika Montebello (FMM) à utiliser le Parc Chamberland du 1^{er} au 15 septembre 2021 pour leur édition 2021.

QUE ce conseil autorise que cette résolution soit effective dans le cas où l'événement a lieu à une date ultérieure d'ici la fin de l'année 2021.

ATTENDU que le terrain soit remis dans le même état qu'avant la tenue de l'événement, et ce, au frais du FMM.

ATTENDU que les autorisations d'utilisation du Parc Chamberland dépendent des recommandations des gouvernements en lien avec le COVID-19.

ATTENDU qu'un contrat concernant les mesures spéciales en lien avec la COVID-19 pour l'utilisation de la patinoire et du Parc Chamberland soit complété par le Festival Musika Montebello.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-219

Résolution d'appui – Patrouille nautique

CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus difficile de trouver des rampes de mise à l'eau sans frais sur les plans d'eau du Québec causant ainsi un achalandage hors de contrôle et excessivement dangereux sur les plans d'eau toujours accessibles sans frais, dont la rivière la Lièvre;

CONSIDÉRANT que les embarcations ne cessent de grossir et sont de plus en plus rapides;

CONSIDÉRANT que certains secteurs sont bien connus pour être des points de rencontre pour plusieurs plaisanciers et nombre d'entre eux profitent de l'occasion pour consommer drogues et alcool tout en conduisant leurs embarcations;

CONSIDÉRANT que l'installation de bouées de sensibilisation n'a pas démontré de réelles améliorations et/ou ont été vandalisées ou volées;

CONSIDÉRANT que les patrouilles municipales de sensibilisation n'ont pas démontré de réelles améliorations;

CONSIDÉRANT que les propriétaires riverains ne cessent de revégétaliser leurs berges qui sont détruites par les vagues des embarcations et encore plus par les bateaux naviguant trop près des berges;

CONSIDÉRANT que les riverains n'osent plus se baigner, pêcher ou pratiquer des sports nautiques non motorisés parce que c'est devenu trop dangereux;

CONSIDÉRANT que seules les équipes de la Sûreté du Québec peuvent intervenir pour faire respecter les lois en vigueur;

CONSIDÉRANT que cette situation est vécue par la majorité des municipalités du Québec.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil demande que la Sûreté du Québec effectue des patrouilles nautiques plus fréquentes afin de sensibiliser les plaisanciers et appliquer les lois en vigueur, et ce, pour la sécurité des usagers et des propriétaires riverains.

QUE ce conseil demande à la Sûreté du Québec qu'elle charge des équipes terrestres à visiter régulièrement les débarcadères municipaux afin d'assurer le respect des lois auprès des plaisanciers utilisateurs.

QUE ce conseil demande également d'acheminer une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec, aux municipalités de la MRC de Papineau, à la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, au ministre de la Famille et député responsable de l'Outaouais et député de Papineau, monsieur Mathieu Lacombe, et à la ministre de la Sécurité publique madame Geneviève Guilbault, afin de sensibiliser le gouvernement du Québec de l'urgence d'agir sur les voies navigables du Québec.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-220

Demande d'utilisation de la patinoire par le comité des JMV afin d'amasser des fonds au profit d'Opération Enfant Soleil

CONSIDÉRANT la demande du comité des JMV afin d'utiliser la patinoire le 21 août 2021 pour amasser des fonds au profit d'Opération Enfant Soleil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise le comité des JMV à utiliser la patinoire municipale le 21 août 2021 et à y organiser une épluchette de blé d'Inde et vendre des hot-dogs afin d'amasser des fonds au profit d'Opération Enfant Soleil.

QUE ce conseil autorise que cette résolution soit effective dans le cas où l'événement a lieu à une date ultérieure d'ici la fin de l'année 2021.

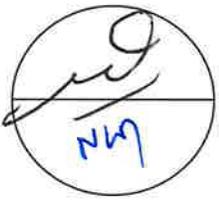
ATTENDU qu'un contrat en lien avec la COVID-19 et la location de la patinoire soient complétés.

ATTENDU que la patinoire soit remise dans le même état qu'avant la tenue de l'événement, et ce, au frais du comité des JMV.

ATTENDU que les autorisations d'utilisation de la patinoire dépendent des recommandations des gouvernements en lien avec le COVID-19.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello

16.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-221

Demande d'utilisation de la patinoire par Martin Deschênes afin d'amasser des fonds au profit de la Fondation Charles-Bruneau

CONSIDÉRANT la demande de Martin Deschênes afin d'utiliser la patinoire le 18 septembre 2021 pour amasser des fonds au profit de la Fondation Charles-Bruneau.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil autorise Martin Deschênes à utiliser la patinoire municipale le 18 septembre 2021 et à y organiser un spectacle afin d'amasser des fonds au profit de la Fondation Charles-Bruneau.

ATTENDU qu'un contrat en lien avec la COVID-19 et la location de la patinoire soient complétés.

ATTENDU que la patinoire soit remise dans le même état qu'avant la tenue de l'évènement, et ce, au frais de M. Deschênes.

ATTENDU que les autorisations d'utilisation de la patinoire dépendent des recommandations des gouvernements en lien avec le COVID-19.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

17.

Période de questions à 20 h 00

Environ 6 personnes assistent à la séance.

18.

Certificat de crédit

Je, soussigné, Nicolas Le Mat, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

Nicolas Le Mat
Directeur général et secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

19.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-222

Levée de la séance à 20 h 26

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée.

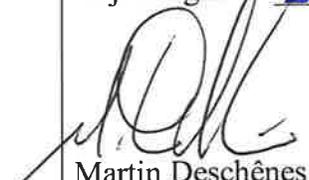
Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Martin Deschênes, Maire de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 22 septembre 2021.


Martin Deschênes
Maire


Nicolas Le Mat
Directeur général et secrétaire-trésorier